



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 3 / 1 0 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 3 / 1 0 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023_7465

1 Intitulé du projet

Construction du Siège du SDIS du Nord à Villeneuve d'Ascq (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SDIS DU NORD

Raison sociale

Etablissement public

N° SIRET

2 8 5 9 0 0 0 1 5 0 0 0 5 5

Type de société (SA, SCI...)

sans objet

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

HOUSSIN

Prénom(s)

Jacques

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000m ²	L'opération représente une SDP globale d'environ 10 322m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération concerne un foncier situé rue du Podium à Villeneuve d'Ascq (59), actuellement en partie occupé par le centre de traitement de l'alerte (CTA) et le centre opérationnel de commandement (CODIS) - voir annexe 1

Le SDIS du Nord prévoit la construction de son nouveau siège regroupant l'ensemble de ses services au sein d'un même bâtiment représentant une SDP globale d'environ 10 322m².

L'opération prévoit également l'aménagement d'espaces extérieurs (supports de gestion des EP et d'activités sportives), ainsi que la création de stationnements en réponse aux besoins et à la réglementation.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet « phare » a pour objectif :

- De regrouper les services centraux en optimisant les surfaces ;
- De rapprocher l'État-Major et les services support de leur organe de commandement, le CODIS ;
- D'identifier et de valoriser l'unité du corps départemental ;
- De disposer de locaux mieux adaptés, notamment en ce qui concerne les salles de réunion mais également le service de santé et les services techniques ;

Le site est ciblé par le PLU via un zonage UEP spécifique + un emplacement réservé (S9).

Il présente différents atouts qui lui confèrent un intérêt pour le projet, en particulier :

- La présence du SDIS au travers de ses entités déjà implantées (CTA et CODIS)
- L'absence d'enjeu environnemental particulier des parcelles et un éloignement des riverains qui permet de réduire significativement les nuisances pour ces derniers (en chantier comme en exploitation) ;
- La localisation du terrain à proximité immédiate de grands axes routiers comme notamment l'A22 qui rend le site facilement accessible.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprennent notamment :

- La viabilisation des terrains (voiries, stationnements, réseaux...)
- La construction des bâtiments (cellules livrées "en blanc")
- L'aménagement des espaces paysagers et plantations

Les voiries existantes seront démolies. Le site sera dépollué suivant le plan de gestion réalisé par un BET SSP. Les terrassements en déblais/remblais seront réalisés conformément aux études géotechniques + pollution.

Un ensemble de dispositions sera appliqué pour :

- Limiter les nuisances pour les riverains et la clientèle de la zone (bruit, poussières, perturbations de circulation...)
- Réduire les risques de pollutions issues de chantier et maîtriser les incidences en cas de déversement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'accès aux bâtiments est mutualisé avec celui existant du CTA / CODIS, à cet effet il est prévu un élargissement de la voie et le déplacement du portail afin de dimensionner l'accès aux véhicules les plus contraignants (poids lourds).

L'ensemble du stationnement personnel et public est prévu sur le site et répond aux normes en vigueur au vu des effectifs attendus :

- 265 places de stationnement automobile sont accessibles sur contrôle d'accès ;
- 26 places de stationnement automobile sont accessibles au public à l'entrée du site ;
- 25 places motos sont prévues en stationnement couvert sécurisé ;
- 25 emplacements vélos et 25 emplacements trottinettes sont prévus en stationnement couvert sécurisé ;

La totalité des places (automobile + motos) est pré-équipée pour l'accueil de bornes de rechargement électrique et 20% des places seront dotées dès la livraison de ces bornes avec décompteurs et système de paiement par carte. Les emplacements vélos/trottinettes sont équipés de prises pour permettre la recharge.

Un parcours santé est aménagé pour le personnel dans les espaces extérieurs.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'urbanisme : Permis de construire (dépôt à l'automne 2023)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise foncière de l'opération	26 440m ² (2,6ha)
Surface de plancher créée	environ 10 322m ²
Stationnements : automobiles (dont publics)	environ 265 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 170 Voie : rue du Podium

Lieu-dit :

Localité : VILLENEUVE D'ASCQ

Code postal : 5 9 6 5 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5 0 ° 3 9 ' 0 3 " N Lat. : 0 3 ° 0 8 ' 3 4 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone UEP du PLU2 de la MEL : zone affectée aux équipements publics d'intérêt collectifs + Emplacement réservé (S9 - Dédié au CODIS)

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles n'interceptent pas de zone naturelle d'intérêt écologique. Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF de type 2 : "vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem" (310013373) situé à environ 1,4km - ZNIEFF de type 1 : "Lac du Héron" (310013374) situé à environ 1,4km
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles n'interceptent pas de zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La plus proche est située à environ 16,3km. Il s'agit de la prairie des Willemots (FR3800449).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces les plus proches sont : - la réserve naturelle régionale "le Héron" (FR9300113) située à environ 2,5km - le parc naturel régional "Scarpe-Escout" (FR8000037) situé à plus de 20km

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villeneuve d'Ascq est couverte par le PPBE de la MEL - 3ème échéance.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun zonage de protection du patrimoine ne concerne le site. (Source : atlas des patrimoines)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles n'interceptent pas de zone à dominante humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par : un PPR Inondation par crue à débordement lent de cours d'eau (PPR Marque approuvé le 02-10-2015), PPR Mouvement de terrain (PER Villeneuve d'Ascq approuvé le 17-02-1992).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Géorisques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études menées au préalable ont mis en évidence des pollutions en cœur de site (voir rapports en annexe). Les recommandations associées sont prises en compte dans la conception et le déroulé des travaux.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont concernées par la zone de répartition des eaux de Lille correspondant à la nappe des calcaires carbonifères. (Source : DREAL France) Le projet ne prévoit pas de prélèvement susceptible d'impacter la nappe.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection de captage n'est présent à proximité du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le Parc du Château de Brigode situé à environ 2,6km du Sud Est du site d'étude.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura2000 les plus proches sont "Vallée de l'Escaut en aval de Tournai" (Directive Habitat et Espèces) à environ 14km à l'Est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Parc Barbieux situé à environ 2,35km du Nord du site d'étude.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments seront raccordés au réseau d'alimentation d'eau potable public. Aucun prélèvement ne sera réalisé sur la parcelle.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun niveau en souterrain n'est prévu dans le cadre de l'opération.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas la réalisation de parking en souterrain et n'engendra pas de mouvement de terre conséquent. Les terres excavées non polluées et matériaux issus des voiries existantes seront réutilisées pour l'aménagement paysager et le nivellement des parcelles, afin de limiter les rotations de camion liées aux évacuations.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apport de matériaux sera nécessaire pour les travaux d'aménagement et de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En lien avec le respect de la RE2020, les choix de conception et de matériaux se font dans l'objectif d'une réduction de l'impact carbone de l'opération.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des besoins en eau potable et des rejets dans le réseau d'assainissement. Il se raccordera aux réseaux existants. La gestion des concessionnaires sera traitée après la désignation des interlocuteurs à la suite du dépôt PC et de la définition des besoins en eau. Pour l'assainissement il est en domaine privé. Il y aura une étude de la MEL sur la localisation et l'état du piquage privé/voirie
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En lien avec les ambitions de l'OAP TVB du PLU2 de la MEL, l'opération s'attache, de par la densification du bâti et son organisation, à préserver un maximum de zones plantées créant des corridors/continuités écologiques. Ces espaces sont composés de plantations locales, multistrates et créent des habitats variés pour la faune. Ils seront entretenus via un principe de gestion différenciée pour favoriser le développement de la biodiversité (voir annexe 13)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est une ancienne zone bâtie ayant été remise à nue au cours des travaux de construction du CTA / CODIS en 2012. Les parcelles sont libres de toutes construction, et la végétation y est relativement limitée (pelouses).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est conforme aux servitudes suivantes : • A5 – Servitudes relatives aux canalisations d'eau et d'assainissement ; • I3 – Servitudes relatives au transport de gaz naturel ; • PT1 – Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ; • PT2 – Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ;
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par : - Retraits-gonflements des sols argileux avec une exposition de type aléa moyen - Risque sismique avec une exposition faible (zone 2) - Risque radon, classé en catégorie 1 - faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à entraîner des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet ne sont pas concernées par les risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les flux du projet seront principalement liés aux trajets domicile/travail du personnel présent sur site. L'accès aux axes majeurs de la métropole est rapide depuis le site (sans incidence sur les espaces résidentiels alentours) Des transports en commun sont disponibles à 10min à pieds. Pour inviter à l'utilisation de vélos/véhicules électriques, les parkings prévoient les dispositifs d'attache/de recharge
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Grâce à un emplacement stratégique et à des aménagements adaptés (retraits + végétation), le site ne sera pas source de nuisances pour les riverains alentours.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les routes A22 et N227 sont classées comme voies bruyantes de catégorie 1 et 2 et impactent les parcelles du projet. En complément du masque créé par le bâti, les isollements de façade seront adaptés.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements de ventilation prévoient des dispositifs de filtration avant rejet pour éviter toute nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements seront susceptibles d'engendrer des vibrations. Toutefois ce phénomène sera limité dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est déjà concerné par une pollution lumineuse liée aux éclairages urbains, qu'il convient de ne pas renforcer (enjeu écologique et sanitaire).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site respectera les normes de sécurité/accessibilité mais la conception veille à limiter le nombre d'équipement, l'intensité d'éclairage et la période de fonctionnement.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un raccordement aux réseaux d'assainissement existants est prévu. Le projet limite ses rejets (en particulier eaux pluviales via infiltration dans les espaces verts/toitures) pour limiter la charge des réseaux.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le cas échéant, les eaux grasses de sortie de cuisine seront traitées via un séparateur à graisses positionné en amont du rejet au réseau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une charte chantier imposera de gérer correctement l'ensemble des déchets produits in situ (tri à la source, nombre de bennes, signalétique...) et notamment de respecter les recommandations relatives à l'évacuation de terres polluées. En phase exploitation, la collecte des déchets se fait en limite de propriété via un espace dédié, permettant l'entreposage de containers les jours de collecte.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les services de la DRAC ont réalisé un diagnostic sur une partie parcelles en 2014 (voir emprise en page 24 du rapport joint au dossier). Un deuxième diagnostic sera réalisé en octobre 2023 sur le reste de la parcelle (notamment sur les secteurs non accessibles lors du premier diag) en amont des travaux de l'opération.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles ne sont actuellement pas bâties mais sont identifiables au PLU comme Zone d'Équipements Publics ou d'intérêt collectifs (UEP).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures ou dispositions prévues par l'opération participent à éviter ou à minima réduire ses effets négatifs :

- Regroupement des différents services du SDIS et optimisation de leur fonctionnement ;
- Localisation éloignée des zones d'habitation / bonne accessibilité routière évitant toute perturbation ;
- Amélioration de la qualité environnementale du site (gestion des pollutions, diversification des milieux écologiques, gestion des eaux pluviales via infiltration dans les espaces paysagers) ;
- Aménagement du site pour les modes actifs et mise à disposition de locaux vélos/bornes de recharge ;

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que le projet :

- permet l'optimisation du fonctionnement du SDIS et l'amélioration des conditions de travail,
- s'implante sur un site ne présentant pas de sensibilité écologique ou environnementale particulière, à l'écart des riverains afin de limiter les nuisances en chantier/fonctionnement
- participe à l'amélioration de la qualité sanitaire des parcelles via une gestion des pollutions en place, et prévoit un réaménagement écopaysager du site permettant la gestion des eaux pluviales :
- respecte l'ensemble des réglementations, prescriptions et recommandations applicables en matière d'environnement et de santé

Il ne paraît pas nécessaire de soumettre l'opération à évaluation environnementale

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	ANX 7 - Cartographies complémentaires	<input checked="" type="checkbox"/>
2	ANX 8 - Géotechnique ANX 9 : Pollution ANX 10 - Réseaux	<input checked="" type="checkbox"/>
3	ANX 11 - Topographie ANX 12 - Archéologie ANX 13 - Paysage	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom JACQUET

Prénom CEDRIC

Qualité du signataire chef du groupement construction-travaux

À Lille

Fait le 15/09/2023



Signature du (des) demandeur(s)

ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION DU PROJET

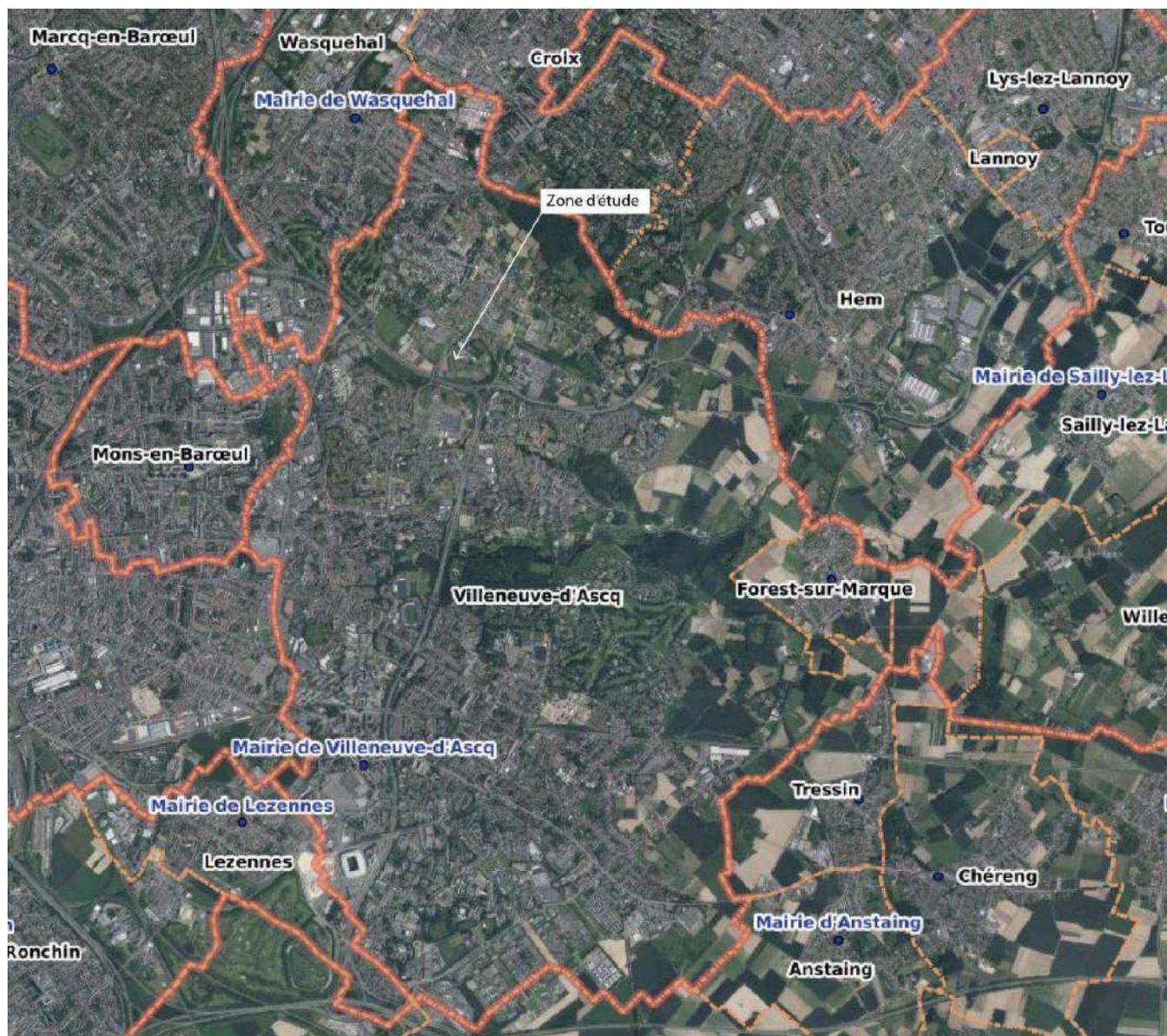


Figure 1 : Localisation du projet dans la commune



Figure 2 : Localisation du site

ANNEXE 3 – REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE LA ZONE

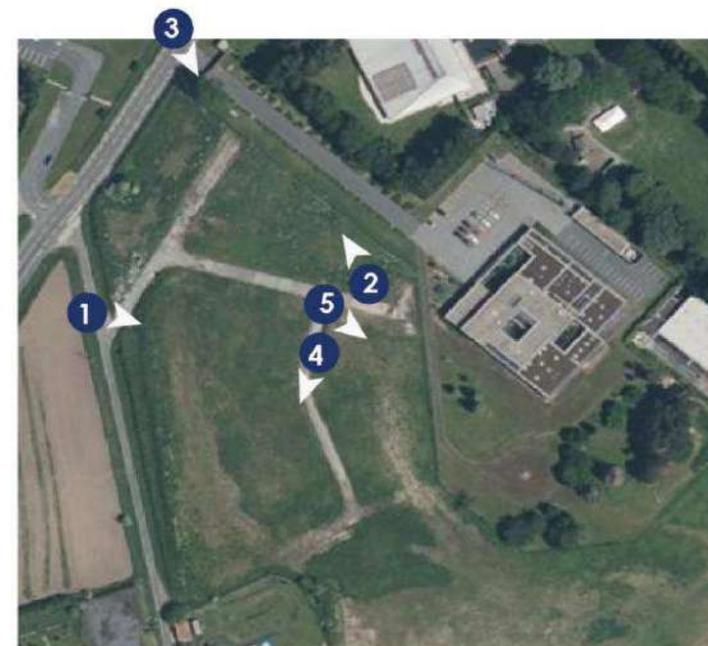


Figure 1 : Reportage photographique du site

ANNEXE 4 – PLANS DU PROJET



Figure 3 : Vue du projet

ANNEXE 5 – ABORDS DU PROJET

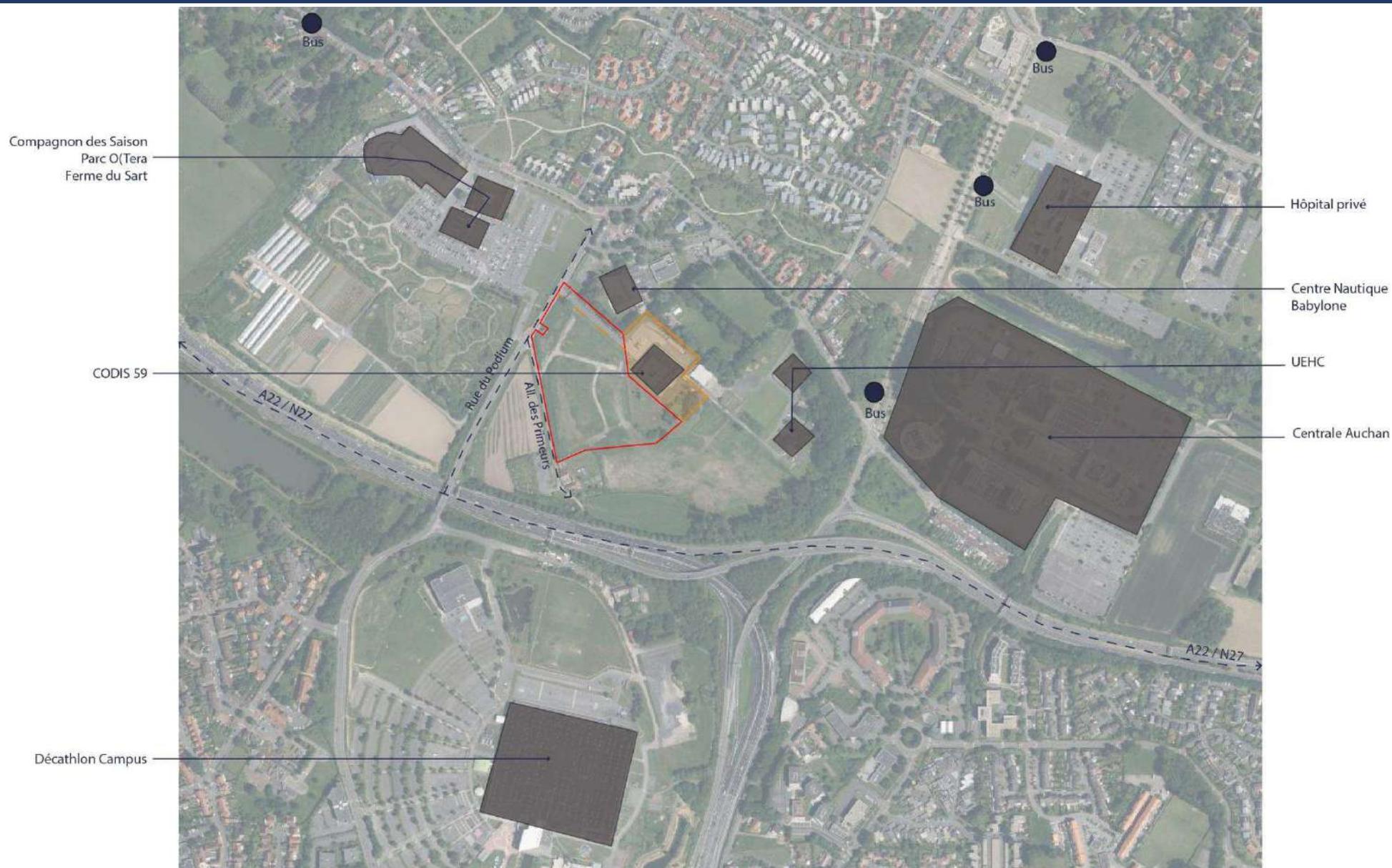


Figure 4 : Contexte urbain aux abords du site

ANNEXE 6 – RÉSEAU NATURA 2000

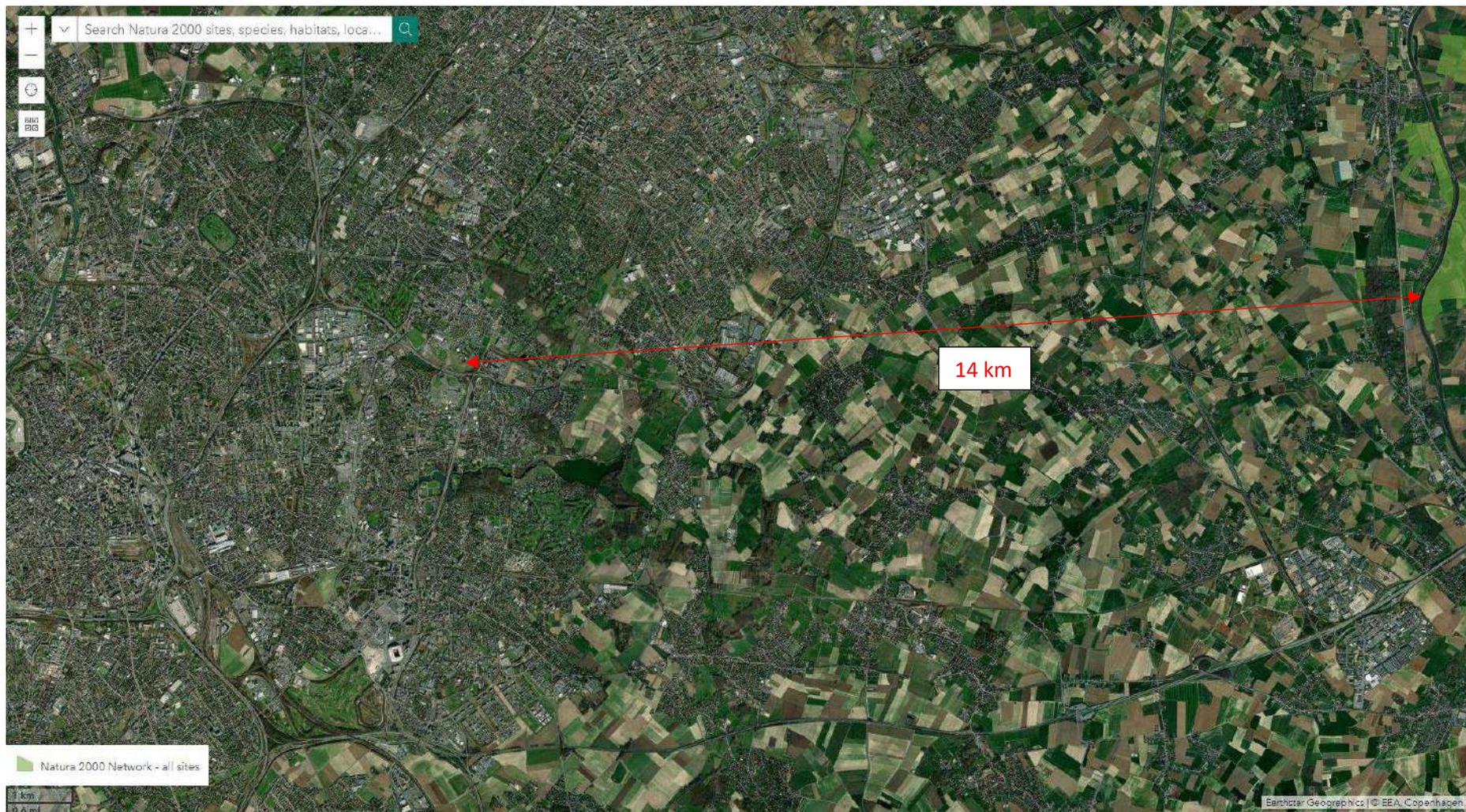


Figure 5 : Sites Natura2000 les plus proches du site (Source : Natura 2000)

ANNEXE 7 – CARTOGRAPHIES COMPLEMENTAIRES

PLAN LOCAL D'URBANISME

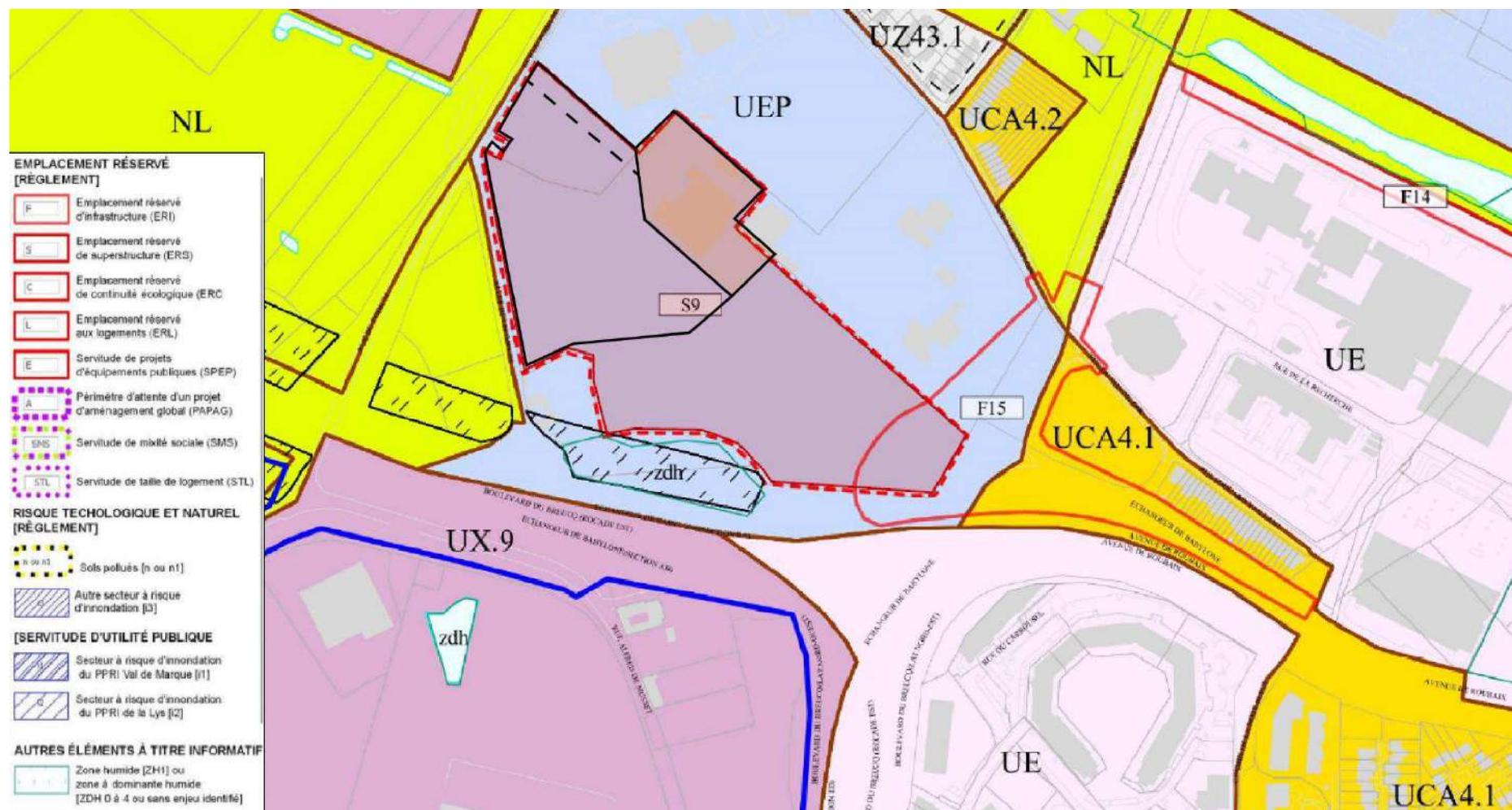


Figure 1 : Zonage au niveau du site

SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE DES ZONAGES NATURELS



Demande d'examen au cas par cas
Construction du Siège du SDIS du Nord

Zonages naturels

- Arrêté de protection de biotope
- ZNIEFF de type II
- ZNIEFF de type I
- Réserve naturelle régionale

0 2 km

Diagobat
ENVIRONNEMENT

Source : Géoportail, IGN
Réalisation : Diagobat

Figure 2 : Zonages naturels à proximité du site

ZONE A DOMINANTE HUMIDE



Figure 3 : Zones à dominante humide

ZONES DE REPARTITION DES EAUX

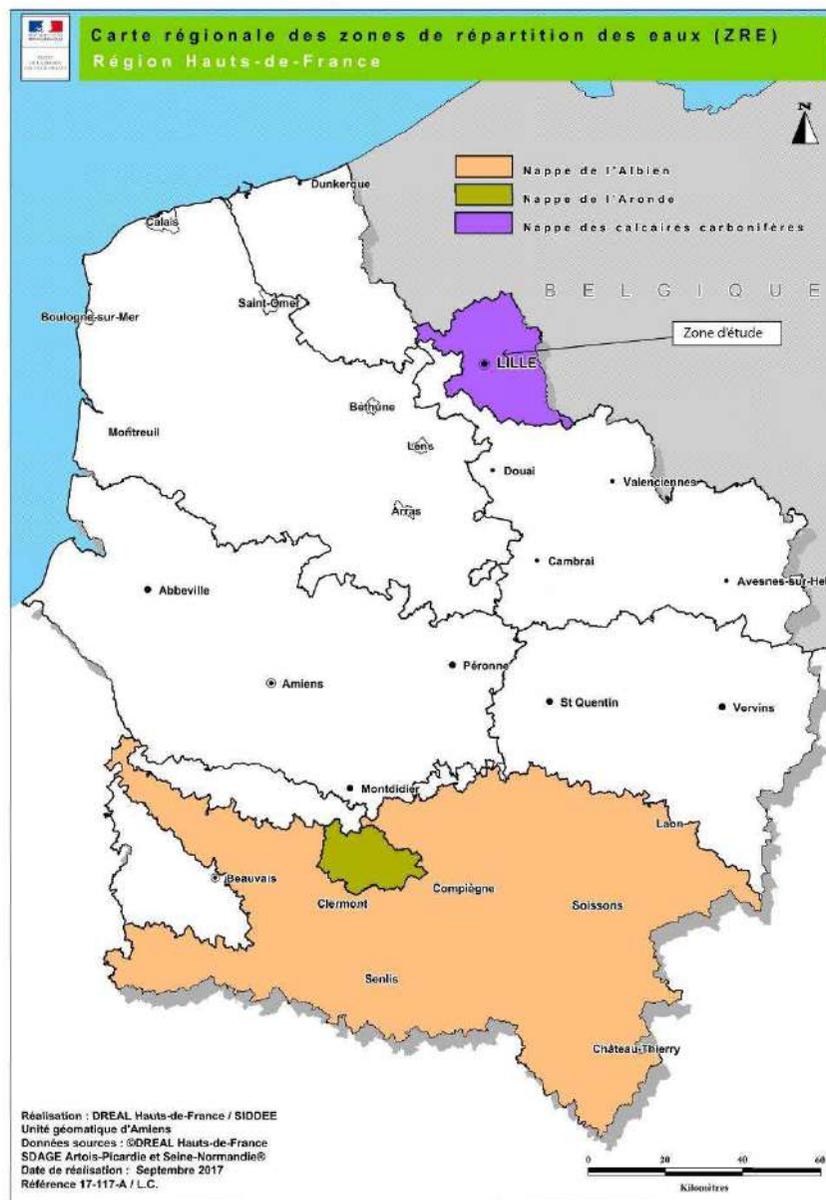


Figure 4 : Zones de répartition des eaux

LES RESEAUX PRESENTS SUR LE SITE

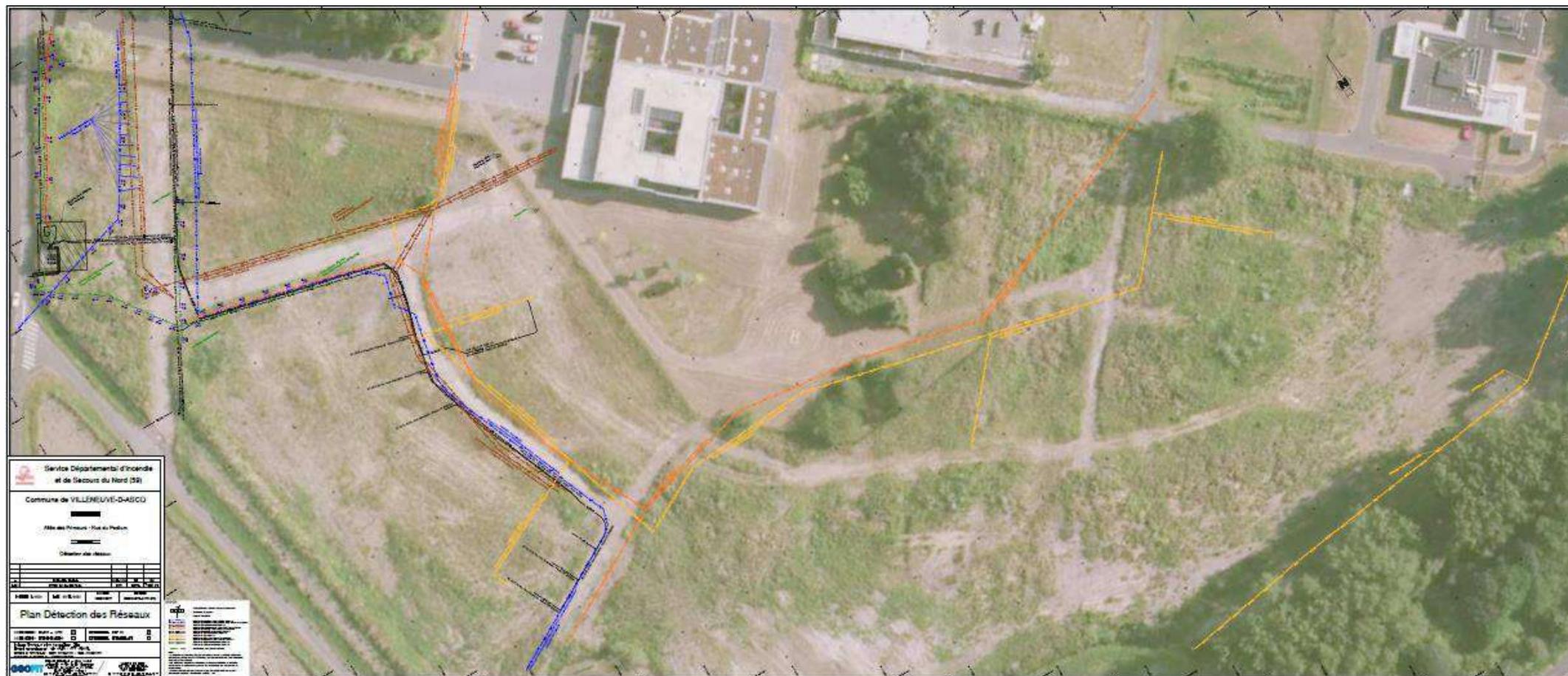


Figure 5 : Vue aérienne des réseaux présents sur le site



Figure 6: Réseau d'eau potable

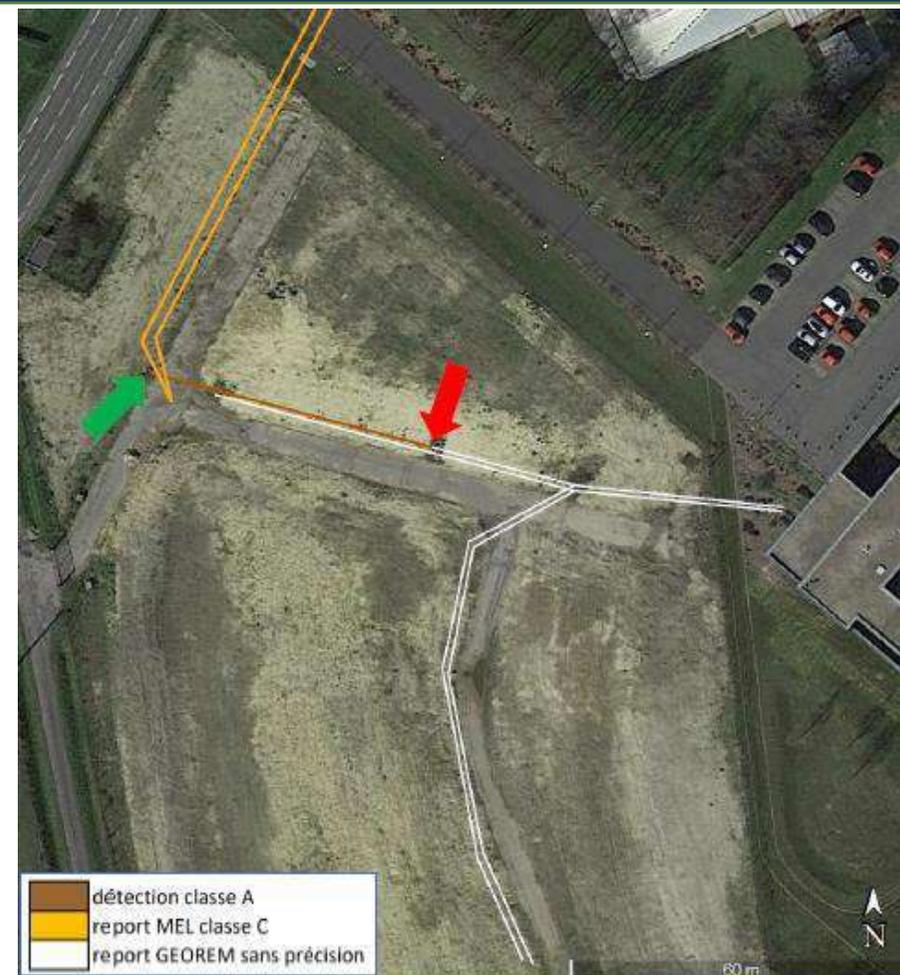


Figure 7 : Réseau d'assainissement

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES A PROXIMITE DU SITE

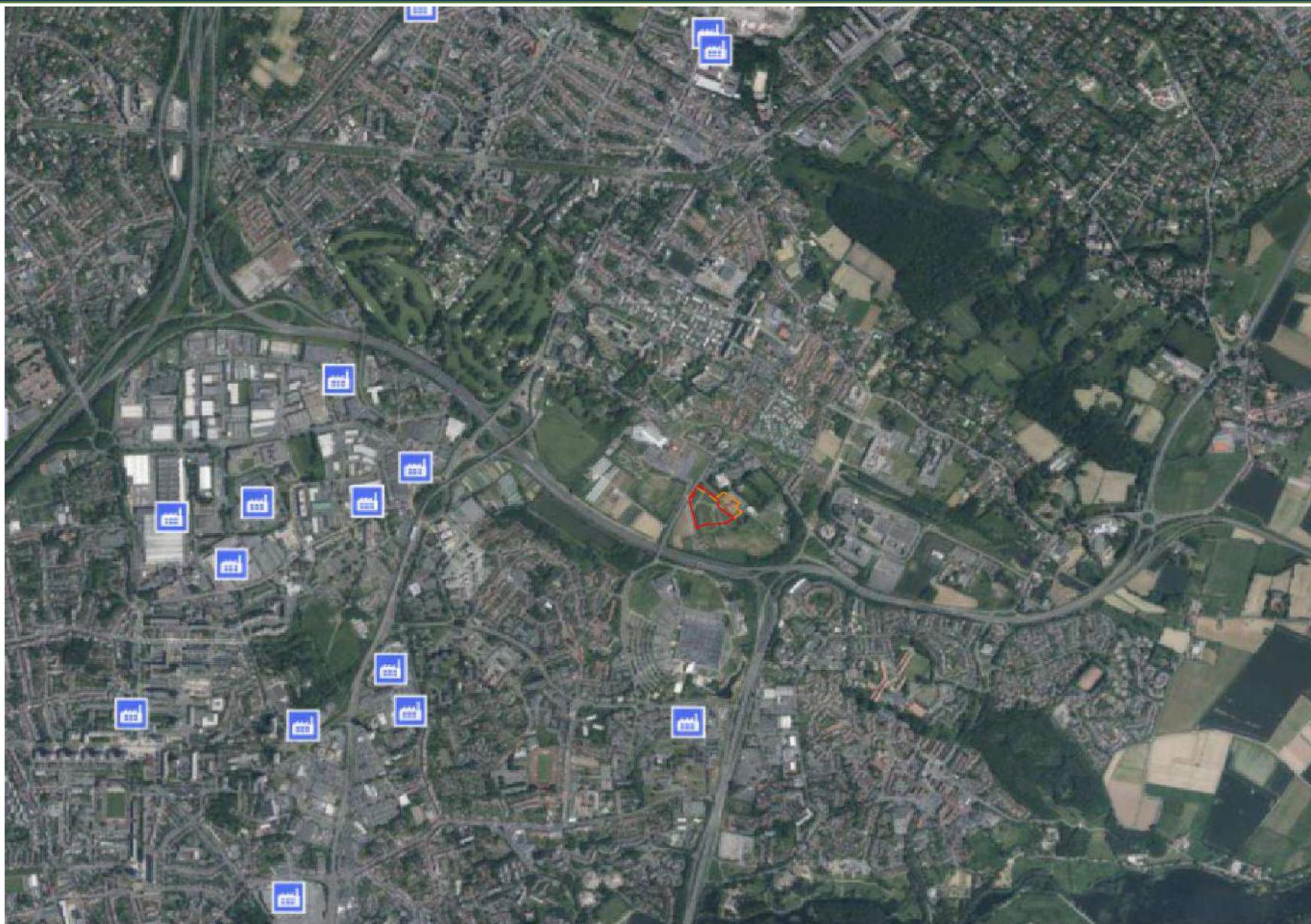


Figure 6 : établissements classés pour la protection de l'environnement à proximité du site

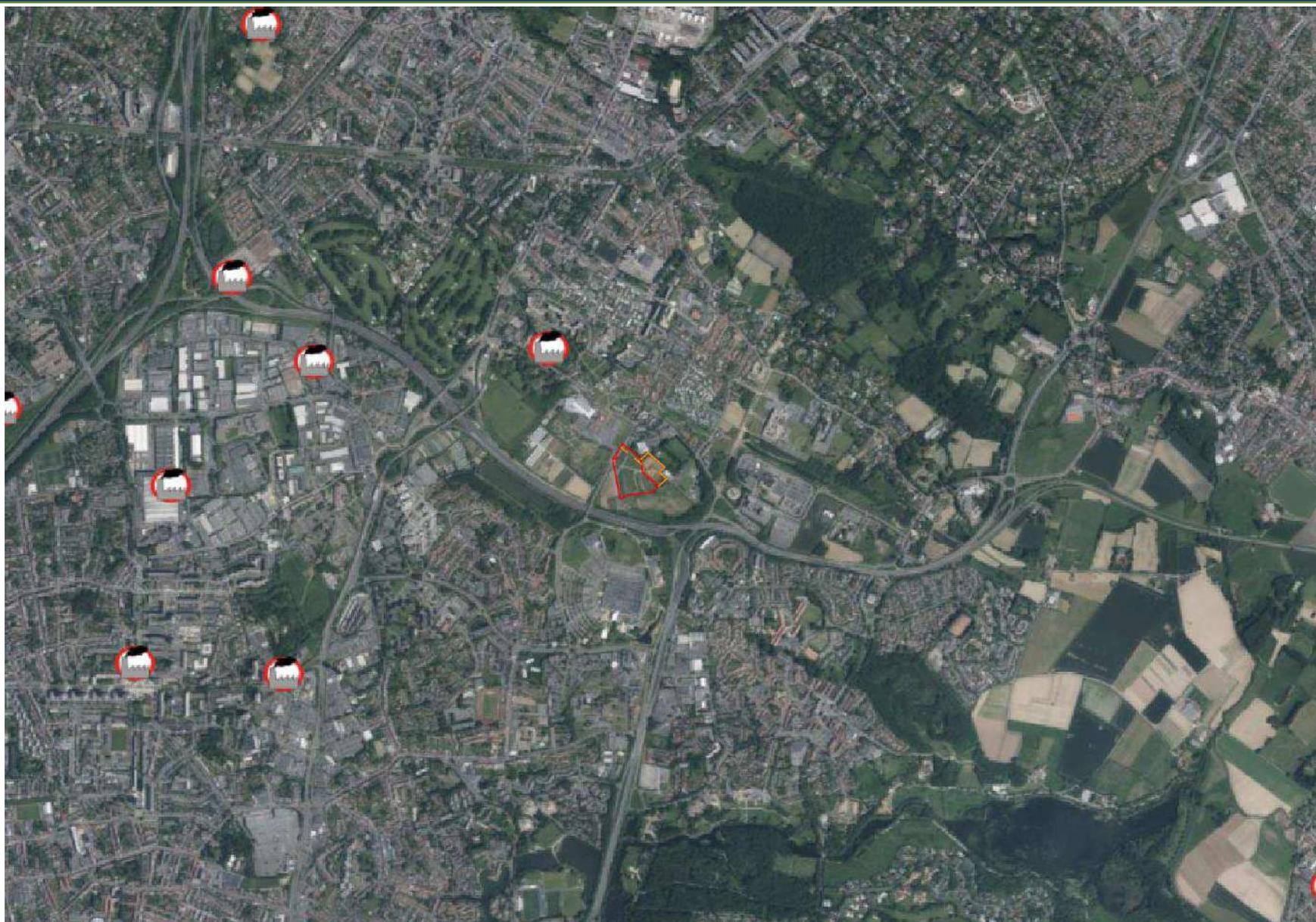


Figure 7 : Etablissements déclarant des rejets et transferts de polluants à proximité du site



Figure 8 : Canalisation de gaz naturel



Figure 9 : Sites BASIAS sur le site et à proximité du site

LES RISQUES NATURELS SUR LE SITE

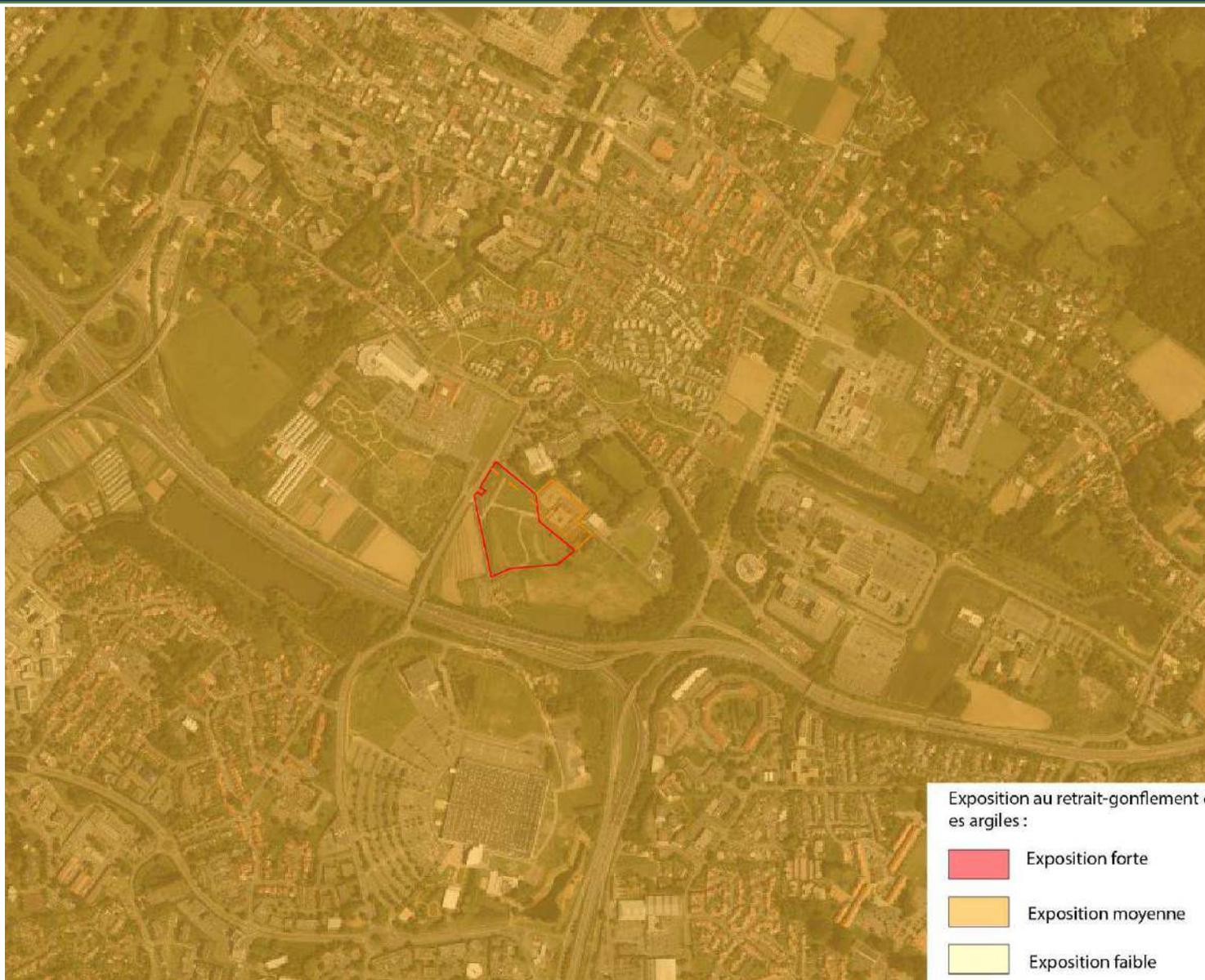


Figure 10 : Risque du retrait-gonflement des argiles sur le site



Figure 11 : Risque radon sur le site

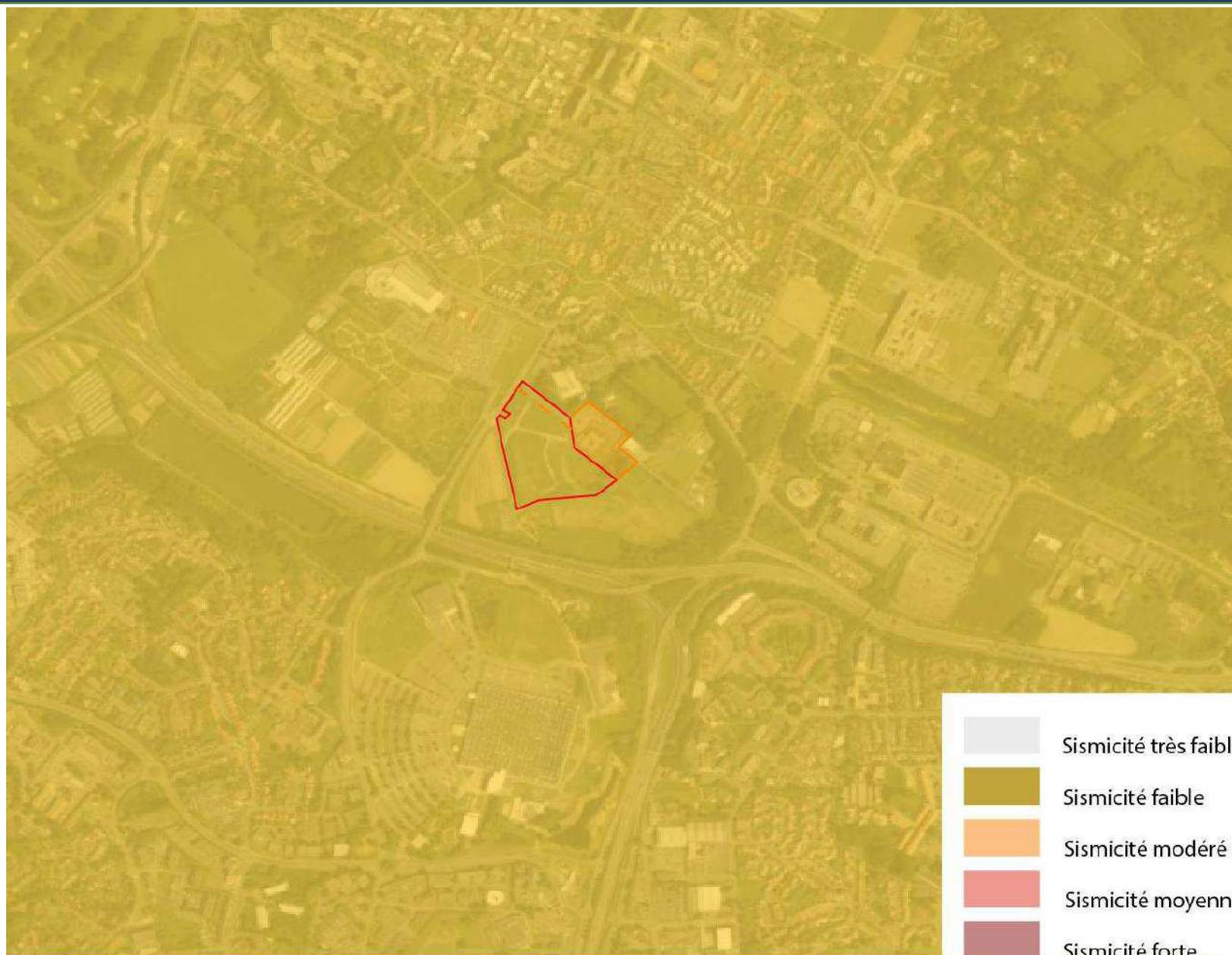


Figure 12 : Risque sismique sur le site

LE BRUIT ROUTIER IMPACTANT LE SITE

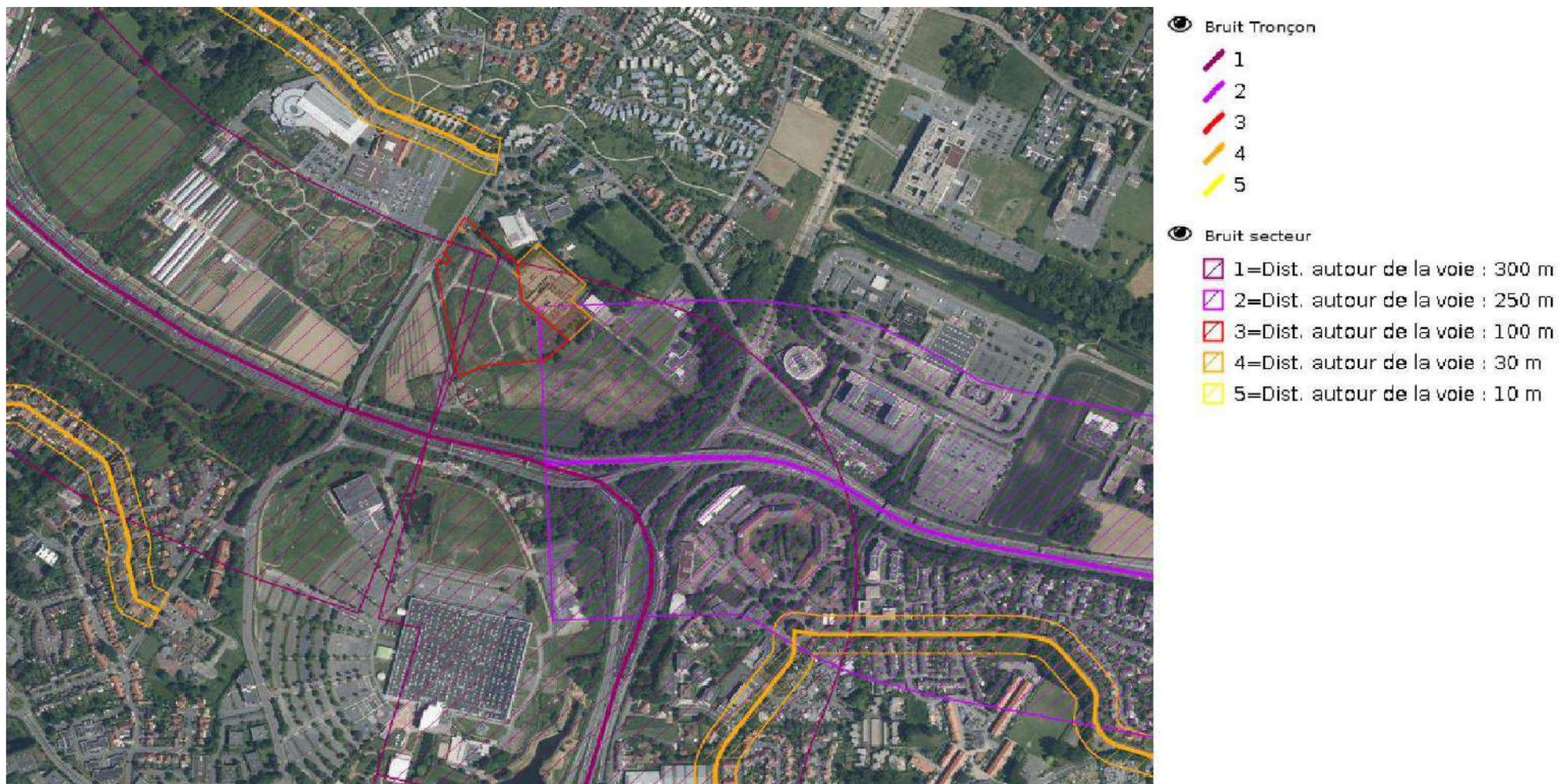


Figure 13 : Les nuisances liées aux déplacements routiers à proximité du site

LA POLLUTION LUMINEUSE SUR LE SITE

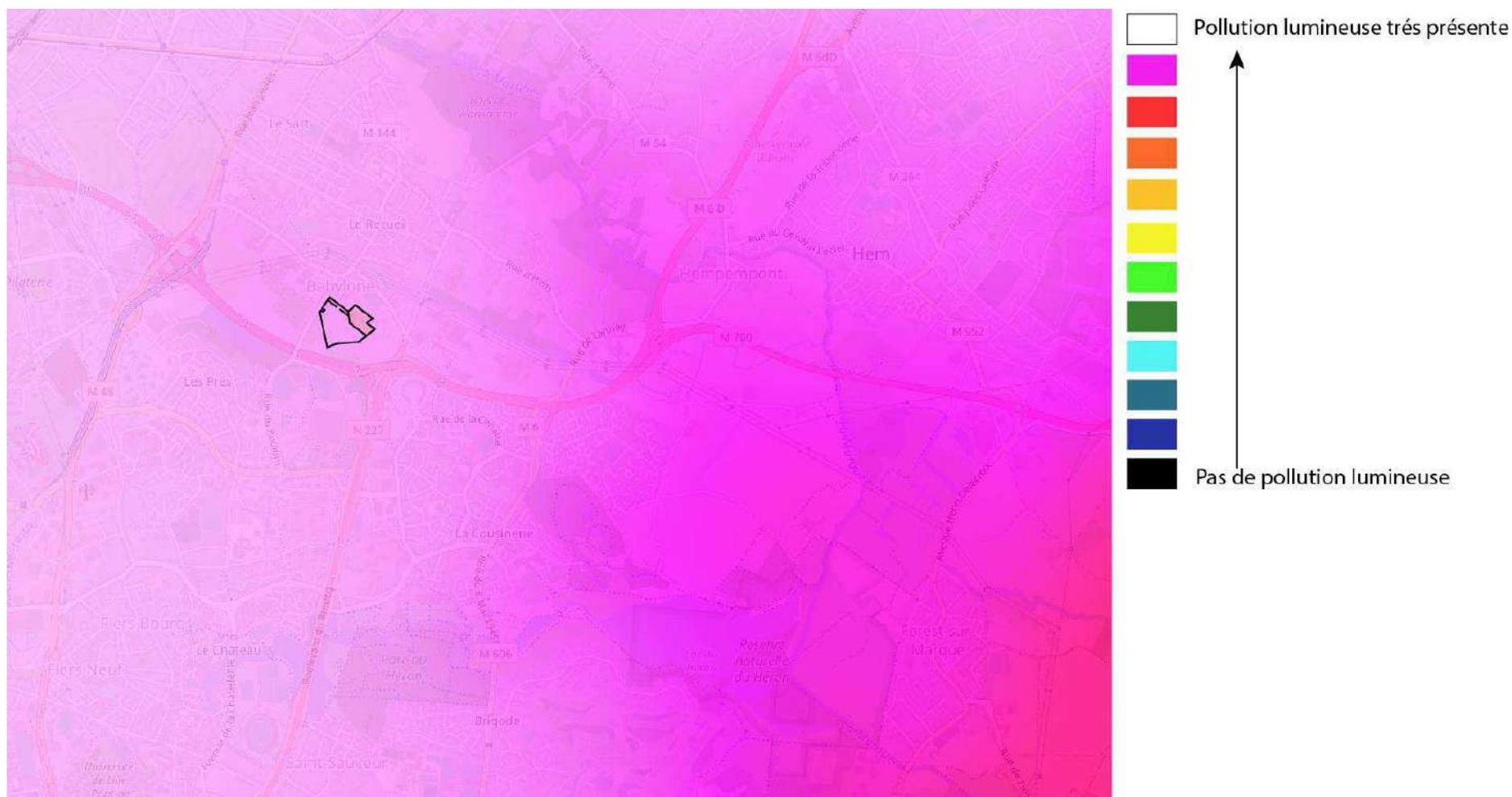
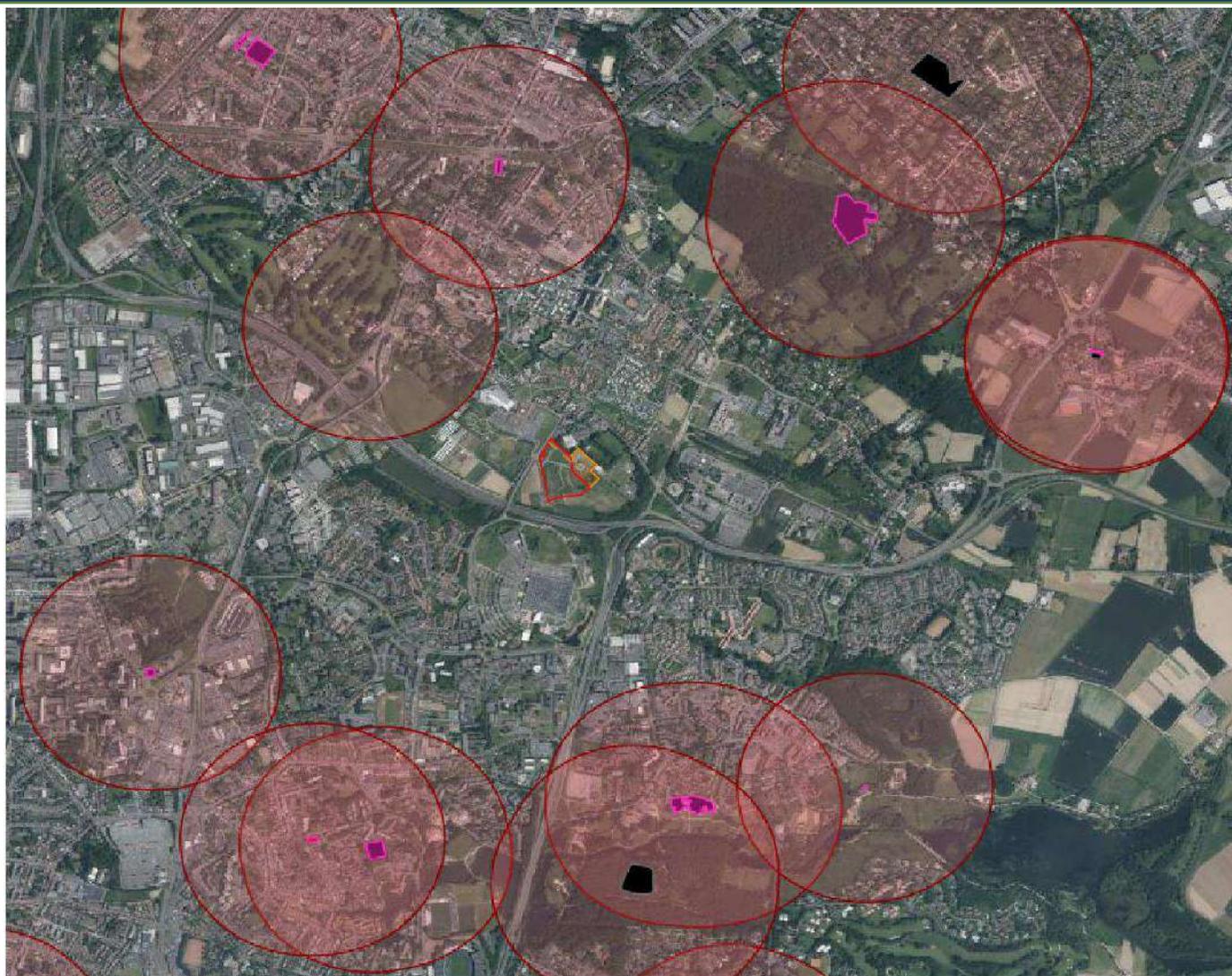


Figure 14 : Pollution lumineuse sur le site

PATRIMOINE



- Monuments historiques classés
- Abords des MH

Figure 15 : Les monuments et périmètres de patrimoine (Source : Atlas du patrimoine)

VILLENEUVE-D'ASCQ

Siege du SDIS

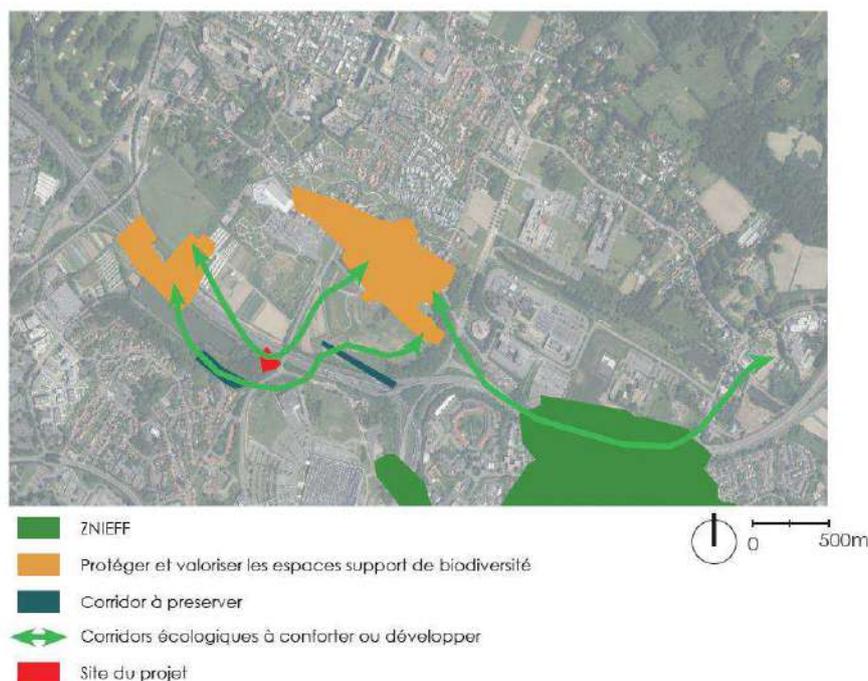
Tout projet urbain doit trouver sa place dans l'environnement et s'insérer de la meilleure des manières possibles.

Le site du projet s'inscrit dans un environnement diversifié : des zones commerciales, plusieurs bâtiments publics, dont un hôpital, le centre nautique Babylone et l'UEHC, des logements collectifs et une parcelle agricole.

L'analyse effectuée révèle une absence d'espaces verts de qualité en termes de biodiversité, car la majorité des zones concernées sont principalement dédiées à l'agriculture.

Toutefois, en élargissant l'analyse aux alentours du site du projet, différents espaces protégés ou présentant un intérêt écologique sont situés à :

- Des ZNIEFFS (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ;
- Des voies d'eau (rivière, canal, plan d'eau...) à préserver ;
- Des corridors à développer ;
- Des zones de mesures compensatoires prescrites des atteintes à la biodiversité.



Ainsi, le projet se concentre sur l'objectif primordial d'accroître la biodiversité de la faune et de la flore, en créant un corridor vert en direction du nord-est. Notre proposition forte s'inscrit dans une démarche qui permet de faire glisser le paysage dans chaque interstice du projet. En s'inspirant des composantes du paysage environnant, le futur siège rentre en symbiose avec la nature et permet ainsi des continuités vertes avec le grand paysage.

En créant des zones de sanctuarisation de la biodiversité, le site devient un réservoir écologique. A une échelle plus importante, ce réservoir fera partie d'un des éléments de la trame verte et bleue de la commune et de l'intercommunalité.

Cet outil permettra de maintenir et reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, etc. Ils assurent leur cycle de vie dans ces différents espaces.

Le parc

Au cœur de la parcelle se trouve le parc urbain, qui s'inscrit dans le paysage, créant un espace vert qualitatif. L'objectif est de créer un espace permettant de passer des moments de temps libre en plein air au contact de la nature ou de faire du sport grâce au parcours de santé qui le traverse du nord au sud. Le projet propose une interprétation homogène du système d'espace ouvert et l'amélioration qualitative de la face paysagère par la mise en œuvre de la composante végétale. Ces éléments génèrent des effets positifs sur le microclimat du site, sur le bien-être psychophysique des utilisateurs et sur la composante hydrogéologique et environnementale. La création d'un système d'espaces verts, avec l'introduction de nouvelles espèces d'arbres et d'herbacées, vise à améliorer l'identité visuelle et les aspects écologiques. La composante végétale génère divers services écosystémiques qui contribuent non seulement à l'amélioration de l'aspect visuel mais aussi à des avantages sociaux. La présence d'espaces verts facilite ainsi un meilleur équilibre hydrique entre le sol et l'atmosphère, la modération du microclimat et la bonne gestion du ruissellement des eaux de surface. En particulier, grâce à un système de noues à l'intérieur du parc, il est possible de recueillir les eaux de pluie et d'éviter leur stagnation.

Le parcours sportif



Les parcours de santé du parc offrent un cadre idéal pour l'exercice en plein air. L'objectif est de créer de petits chemins secondaires qui se croisent avec le chemin principal, afin que l'espace soit continu et aussi long que possible. La hiérarchisation spatiale se concrétise par les matériaux utilisés, le béton balayé étant utilisé pour le chemin principal et le béton désactivé pour les chemins secondaires.

Le parking paysager



paysager à part entière.

Dans la continuité de l'espace vert du parc, nous avons souhaité créer un espace de stationnement singulier, faisant disparaître l'enrobé et les peintures blanches au profit de voirie en béton et places de parking en dalle béton engazonnée. Favorisant l'infiltration sur place, et récupérant l'excédent des eaux de pluie dans des noues plantées d'arbres et arbustes. Le projet développe un ensemble de stratégies végétales dans le but de transformer le parking en un écosystème

Le mobilier

En termes de mobilier urbain, nous avons prévu un certain nombre de bancs dans le parc. Dans un souci de durabilité dans le temps, les bancs seront proposés en bois.

Les clôtures

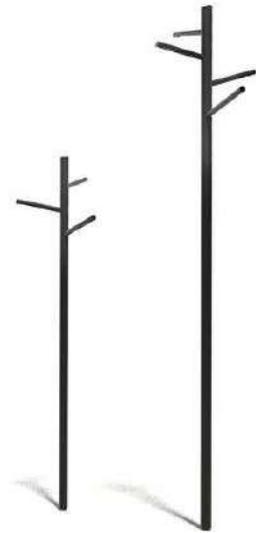
Nos préconisations veulent délimiter les espaces tout en créant des porosités visuelles. Tous les espaces seront clôturés et sécurisés, tout en permettant une continuité spatiale pour les petits mammifères. En outre, le CODIS conservera son indépendance grâce à un portail électrique qui ne laisse passer que les voitures et les piétons autorisés.



Éclairage

L'impact de la lumière est un réel danger sur la faune et la flore. Les nuisances lumineuses, ou pollution lumineuse, détruisent et morcellent les habitats des espaces animales adaptées à l'obscurité, elles perturbent leur comportement et accélèrent leur disparition. Papillons de nuit, insectes nocturnes, oiseaux migrateurs, rapaces nocturnes, mammifères chasseurs de nuit sont les premières victimes de cette pollution lumineuse. En effet, la disparition de zones d'ombres empêche certaines espèces de se déplacer, de se nourrir ou de se reproduire. La lumière est ainsi un piège mortel, dangereusement attirant ou aveuglant. La trame « noire » est à créer. Le projet favorise :

- Un éclairage doux des espaces végétalisés
 - Des lampes respectant les couleurs naturelles
 - Des réflecteurs parallèles au sol, ou orientés vers le sol, pour les parties extérieures
 - Des candélabres à détecteur de passage, aux endroits favorables
- Au niveau du matériel à utiliser, les candélabres situés dans les îlots verts ne dépasseront pas plus de 4,50m de hauteur afin d'avoir une zone d'éclairage au sol suffisant mais pas imposant. De plus, pour l'éclairage à caractère secondaire, l'énergie photovoltaïque sera privilégiée. Nous prévoyons un éclairage blanc (température de couleur de 3000K maximum) pour limiter les îlots de chaleur pour la faune.



Végétation et biodiversité

Le choix des espèces à planter sera orienté par des critères à conscience écologique et économique. L'aspect esthétique et la cohérence d'ensemble ne seront pas négligés. La végétation indigène sera privilégiée en raison de sa meilleure adaptation au climat local et aux caractéristiques des sols présents sur site. Une sélection soignée parmi les espèces locales permettra de garantir une diversité suffisante au sein des différents espaces aménagés. Un choix raisonné des espèces permettra de réduire globalement les opérations d'entretien des espaces verts. Les points principaux à tenir en compte par rapport à ce sujet sont les suivants :

- Réduire les opérations d'arrosage et ainsi éviter les arrosages spécifiques ;
- Privilégier le développement libre du houppier des arbres et des haies, afin de limiter les opérations de taille et d'élagage ;
- Limiter les traitements phytosanitaires ;
- Mettre en place une gestion raisonnée des espaces engazonnés, avec des interventions de fauche limitées au cours de l'année.

La palette végétale

Arbustes vivaces et graminées :



Les massifs arbustifs feront l'objet d'une attention particulière concernant leur potentiel écologique. Ces espaces plantés permettront d'abriter les insectes prédateurs, s'attaquant aux insectes nuisibles, afin de minimiser la nécessité

Graminées

Briza media
Stipa stenifolia
Deschampsia cespitosa
Festuca ovina
Juncus effusus
Sesleria autumnalis
Stipa pennata
Luzula sylvatica 'Marginata'
Melica altissima 'Atropurpurea'
Phalaris arundinacea 'Feesey'
Saccharum contortum

Couvres-sols

Glechoma hederacea
Lysimachia nummularia
 'Aurea'
Vinca minor
Achillea crithmifolia
Pachysandra terminalis

Arbustes

Rhamnus Frangula
Teucrium chamaed
Salix atrocinerea
Ligustrum vulgare

d'interventions extérieures pour la protection sanitaire des végétaux.

Plantations des noues et bassins

Caltha palustris



Carex acutiformis



Filipendula ulmaria



Inula helenium



Juncus effusus



Ph. arundinacea 'Feesev'



Filipendula rubra



Mentha aquatica



Deschampsia cespitosa



Butomus umbrellatus



Myosotis palustris



Saccharum contortum



Alisma plantago-aquatica



Ces plantations marquent les noues et les fonds de bassins. L'ambiance végétale est en cohérence avec le principe général d'utilisation des plantes issues des milieux naturels et ruraux de la région. Dans ce cas spécifique, nous adoptons une déclinaison de la palette végétale qui est inspirée des associations en milieu humide. Ces espaces contribuent au développement de biotopes, ils abritent une biodiversité locale significative et minimisent les coûts d'entretien. Le choix minutieux des végétaux permet ainsi de filtrer les éléments minéraux présents dans les eaux de ruissellement, afin d'améliorer la qualité de l'eau restituée à l'écosystème par infiltration.

La gestion des espaces verts

La gestion des espaces verts sera raisonnée limitant les coûts d'entretien en favorisant le développement d'écosystème complexes. Pour se faire nous mettrons en place une gestion différenciée de la parcelle. Cela consiste à ne pas appliquer à tous les sites la même intensité ni la même nature de soins.

Selon cette approche, il est inutile, voire écologiquement non pertinent de, par exemple, tondre systématiquement et souvent toutes les surfaces enherbées, ce qui conduit à n'obtenir qu'un même milieu (pelouse rase), presque monospécifique, c'est à dire banal et très appauvri en biodiversité, ne développant que peu de services écologiques, peu utile à la faune, hormis pour quelques espèces invasives ou ubiquistes.

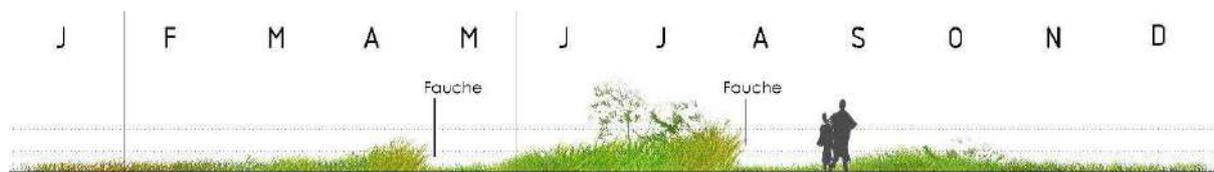
La gestion différenciée, dans ce cas, proposera que certains espaces moins fréquentés, aux sols plus fragiles, ou écologiquement précieux soient laissés à eux-mêmes, fauchés, éventuellement une fois tous les deux ans sur certaines parties afin d'y conserver des « refuges » pour la biodiversité et une plus grande diversité de paysages.

Mise en place d'un planning (Exemple ci-dessous)

Planning annuel de gestion												
Tâches d'entretien	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Févr.	Mar.	Avr.	Mai.	Jui.	Jui.	Aoû.
Gazons												
Mise en place (regarnissage)												
Tontes												
Prairie												
Fauches												
Arbustes												
Plantation												
Tailles d'arbustes												
Tailles de haies												
Travail du sol												
Arbres												
Elagage												
Taille en vert												
Arrosage ligneux												
Ramassage des feuilles												
Traitements contre maladie												
Désherbage												
Nettoyage (papier)												

Dans le cadre de l'entretien, un cahier des charges sera fourni afin de cibler les interventions sur la parcelle selon les modalités décrites précédemment.

La pratique d'un entretien annuel raisonné permet de limiter le coût d'entretien paysager du site.





PLAN TOPOGRAPHIQUE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE de VILLENEUVE D'ASCQ

Allée des Primeurs - Rue du Podium

Nature des modifications	Date
Réalisation du plan topographique	25/10/2022

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause est illicite - Article L122-4

Date du relevé	Numéro de dossier	Nom du fichier
24/10/2022	2180	2180 - Plan topographique.dwg

Système de coordonnées X,Y - Z : CC50 - NGF-IGN69 Echelle : 1/500



GeoL3D - Géomètre Topographe
3 Boulevard de Belfort
59 000 - LILLE
www.geol3d.fr
Email : contact@geol3d.fr

Légende

- Point topographique
- ▭ Bâtiment
- ▭ Mur
- Voirie bordure
- Bordurette
- Nature de sol
- Clôture
- Assainissement objet
- Eclairage
- Arbre
- Application cadastrale
- Borne Gaz

NOTA : L'application cadastrale a fait l'objet d'une adaptation sur les relevés topographiques. Elle ne peut en aucun cas être utilisée pour d'éventuelles divisions foncières ou définition de limites de propriétés.

LEGENDE RESEAUX

Le tracé des réseaux a été figuré sur ce plan à titre indicatif, sans garantie de cote, de position, de profondeur, à partir des signes matériels relevés en surface ainsi que des documents fournis par les services concessionnaires. Pour obtenir une localisation précise, un contact avec le service concessionnaire est indispensable. La responsabilité de l'auteur du présent plan ne pourra être engagée.

Identification des réseaux détectés		Classe
EAU POTABLE	—	C
EDF	—	A
	—	A
	—	B
GAZ	—	A-B
TELECOM	—	A-B-C

Classe A :
* inférieur ou égal à 40 cm pour les réseaux en acier, en cuivre, en fonte ductile ou en tôle bitumée.
* inférieur ou égal à 50 cm pour les réseaux en polyéthylène par rapport au trait qui représente la canalisation.

Classe B : Le réseau ou le tronçon de réseau se trouve dans un fuseau inférieur ou égal à 1,5 m par rapport au trait qui représente la canalisation.

Classe C : La position du réseau ou du tronçon de réseau n'est pas connue avec précision.

